

CHS-Social-15

Casablanca, le

16 FEV 2015

NOTE D'INFORMATION

Objet : Conventions hôtelières - Lancement de l'opération 2015.

Dans la cadre du développement des prestations sociales au profit des collaborateurs et des membres à charge de leurs familles ainsi que de la diversification de l'offre de vacances, le Groupe OCP met à la disposition du personnel concerné, au titre de 2015, la possibilité d'accès, à des tarifs préférentiels, à des établissements hôteliers et des résidences dans plusieurs villes du Royaume.

Les collaborateurs intéressés peuvent bénéficier, durant 2015¹, d'un séjour dans les établissements précités et ce, conformément au Recueil² des conventions hôtelières (disponible sur l'Intranet) et aux conditions en vigueur.

Afin de faciliter l'accès et d'améliorer les prestations offertes de réservation, une application informatique, dédiée aux conventions hôtelières, est mise en œuvre sur le portail RH (https://rhservices.ocp.ma/ - Mes Activités Sociales - Conventions Hôtelières). Toutes les réservations³ devraient transiter par cette application qui est accessible à tous⁴.

A noter que les centres d'estivage OCP (Pont Blondin et Imouzzer) sont désormais gérés via le portail à l'instar du centre de Cabo Negro.

Le Directeur Exécutif Capital Humain,

Jamai Guennouni Assimi

⁴ : Le personnel concerné non doté d'ordinateurs est prié de s'adresser aux délégataires pour l'enregistrement de ses réservations.



www.ocpgroup.ma

^{1 :} La période estivale est fixée, pour 2015, du 1er juin inclus au 30 septembre inclus.

²: Le portail RH offre la possibilité d'effectuer des recherches par ville, établissement, période, prix,Les tarifs applicables aux collaborateurs sont précisés dans le recueil.

^{3:} Les demandes devraient être déposées au minimum, 9 jours avant la date d'entrée à l'établissement hôtelier.